

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Charlène Gourgues**

<https://www.cadre21.org/membres/ab162e69bd929d8d8d7c8636>

Date d'obtention : 2022-03-23 19:18:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Permet d'augmenter la rapidité d'intervention et limiter les conséquences.

Permet d'uniformiser les interventions avec une méthode claire et rigoureuse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Va me permettre d'intervenir avec plus de connaissances et plus d'assurance (ligne directrice, ce qu'on peut ou ne peut pas faire, etc.).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-Tenter d'évaluer du mieux possible la situation, en tenant compte des 4 éléments essentiels (amorce, nature, intentions et étendue).

-Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.